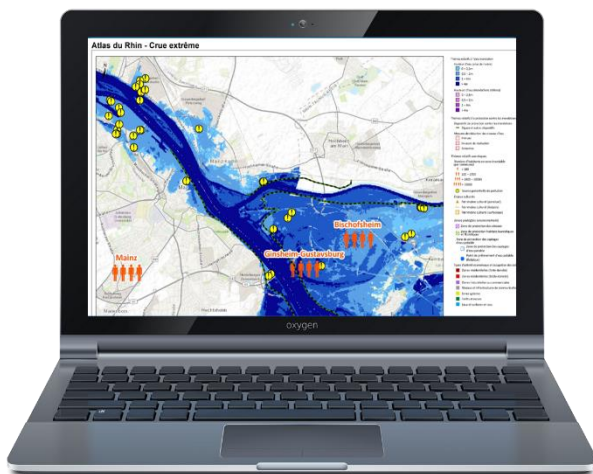




Communiqué de presse

Publication du nouvel Atlas du Rhin et du Plan international de gestion des risques d'inondation 'Rhin'

La Commission Internationale pour la Protection du Rhin (CIPR) a publié en décembre 2020 l'Atlas 2020 du Rhin et le projet de 2^e Plan international de gestion des risques d'inondation 'Rhin'. L'Atlas du Rhin met en relief les zones exposées au risque d'inondation le long du Rhin depuis les Alpes jusqu'à la mer du Nord. Le Plan de gestion des risques d'inondation décrit les mesures que prendront les États du bassin du Rhin de 2022 à 2027 pour abaisser le risque d'inondation. Les parties intéressées peuvent prendre position jusqu'en juin 2021 sur ce plan soumis à consultation dans sa version projet.



Atlas 2020 du Rhin (à gauche) et Plan international de gestion des risques d'inondation 'Rhin' (à droite)

Coordination internationale de la gestion des risques d'inondation dans le cadre de la CIPR

Les eaux ne connaissent pas de frontières administratives, elles s'écoulent en fonction des conditions géographiques d'un bassin versant. La directive cadre relative à la politique de l'eau (2000) et la directive relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation (2007) de l'UE tiennent compte de cette réalité transfrontalière. La CIPR, qui fête en 2020 ses 70 ans d'existence, est reconnue comme un modèle de coopération à l'échelle d'un bassin transfrontalier. Depuis les années 1990, elle se consacre également aux questions d'inondation et est compétente en matière de coordination internationale de la gestion des risques d'inondation dans le bassin du Rhin.

Nouvel Atlas du Rhin 2020

Depuis 2013, les États membres de l'UE doivent publier des cartes des zones inondables et des cartes des risques d'inondation pour les zones exposées à un risque important d'inondation.

Ces cartes sont établies par les autorités nationales compétentes et réexaminées tous les six ans. Elles sont ensuite regroupées à la CIPR et mises en ligne dans le service cartographique « Atlas du Rhin » mis à la disposition des utilisateurs dans le cadre d'une coopération passée avec l'Office fédéral allemand de l'hydrologie (BfG).

La nouvelle version de l'Atlas du Rhin avec ses données réactualisées est en ligne depuis décembre 2020. Grâce à cet outil cartographique, les riverains du Rhin peuvent à présent savoir, depuis les Alpes suisses jusqu'au delta du Rhin aux Pays-Bas, s'ils vivent dans une zone identifiée comme exposée à un risque d'inondation. Trois scénarios (de crue fréquente, moyenne ou extrême) leur sont proposés pour évaluer ce risque. En outre, des liens renvoient aux services cartographiques nationaux fournissant des informations plus détaillées. L'Atlas du Rhin a vocation à renforcer la conscience du risque et la prévention des inondations.

Lien : <https://www.iksr.org/fr/rerelations-publiques/documents/archive/cartes/atlas-du-rhin>

2^e Plan international de gestion des risques d'inondation 'Rhin'

Depuis les grandes inondations survenues en 1993 et 1995, les États du bassin du Rhin ont investi plus de 14 milliards d'euros dans la prévention des inondations et la lutte contre leurs effets dommageables. On a ainsi mis en place des espaces de rétention des crues correspondant à un volume total d'environ 340 millions de m³. Le programme Rhin 2040 adopté en février 2020 à l'occasion de la Conférence ministérielle sur le Rhin se fixe pour objectif, entre autres, d'abaisser le risque d'inondation de 15 % supplémentaires.

Les États membres de l'UE doivent établir tous les six ans des « plans de gestion des risques d'inondation » faisant rapport des moyens engagés pour améliorer continuellement la prévention des inondations et la protection contre leurs effets dommageables, des mesures concrètes prises et des progrès accomplis. En 2015, la CIPR avait élaboré le 1^{er} Plan international de gestion des risques d'inondation 'Rhin' et mis ainsi en place un cadre de coordination internationale à l'échelle du bassin.

Les États du bassin du Rhin, dont la Suisse et le Liechtenstein qui ne sont pas membres de l'UE, ont publié en décembre 2020 le 2^e Plan international de gestion des risques d'inondation 'Rhin' sous forme de projet et l'ont soumis à la consultation du public. Les ONG ayant statut d'observateur à la CIPR ont également été associées à la rédaction de ce projet de plan.

Celui-ci décrit les principes, les objectifs communs et les mesures concrètes que les États du bassin prendront sur la période 2022-2027 pour réduire le risque d'inondation pour la santé humaine, l'activité économique, l'environnement et le patrimoine culturel. Les mesures peuvent porter soit sur des infrastructures, comme celles consistant à renforcer les digues, à mettre en place des espaces de rétention des crues ou à reculer des lignes de digues pour donner plus d'espace au fleuve, soit sur des aspects de gestion, comme p. ex. ceux visant à améliorer la prévision des crues.

Les personnes et organisations intéressées peuvent transmettre au secrétariat de la CIPR leurs avis sur le projet de plan jusqu'à 30 juin 2021. Tous ces avis seront examinés dans le cadre de la phase de révision et avant la publication de la version finale du plan d'ici fin 2021.

Lien : <https://www.iksr.org/fr/directives-de-lue/directive-inondations/plan-de-gestion-des-risques-dinondation>

La CIPR est aussi sur Twitter

La Suisse, la France, l'Allemagne, le Luxembourg, les Pays-Bas et l'Union européenne coopèrent depuis 70 ans au sein de la CIPR dans le cadre d'une convention internationale pour concilier les nombreux usages et intérêts de protection de ce fleuve et de son bassin. La coopération transfrontalière a été étendue à l'Autriche, au Liechtenstein, à l'Italie et à la Belgique/Région Wallonne pour coordonner la mise en œuvre de directives européennes.

Veronica Manfredi, membre de l'Union européenne, est l'actuelle Présidente. La Présidente et les organes de la CIPR sont assistés par un secrétariat international dont le siège est à Coblenze (Allemagne).

Vous pouvez suivre la CIPR également sur Twitter depuis novembre 2020 :
<https://twitter.com/ICPRhine>

Contact pour toutes questions

Marc Daniel Heintz (chef du secrétariat)

marcdaniel.heintz@iksr.de

www.iksr.org